

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 7 JUIN 2021
P R O C È S - V E R B A L

PROJET

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents :

M GLÉMOT Étienne, M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme HUBERT Céline, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PISCIONE Patrick, M ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

M DURAND Guillaume, qui a donné pouvoir à M PARIS Jean-Paul.
Mme GROSBOIS Mélanie.
M LOREAU Samuel, qui a donné pouvoir à Mme HUBERT Céline.
M PERRAULT Sylvain, qui a donné pouvoir à M GLÉMOT Étienne.
M RAYNAL Michel, qui a donné pouvoir à M GUILLEMIN Richard.
Mme SORET-LENEUTRE Valérie, qui a donné pouvoir à M GABORIAUD Bernard.

Secrétaire de séance : Mme PAQUEREAU Amélie.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

→ **d'ajouter le point suivant en Commission Finances :**

- **Budgets – Compte Financier Unique (CFU) – Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), la commune du Lion d'Angers souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération

intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Pendant la période de l'expérimentation, le Compte Financier Unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets actuellement suivi selon la nomenclature M14 soit pour la commune du Lion d'Angers, le budget principal et les budgets annexes « lotissement les Hauts du Courgeon, lotissement des Tilleuls, lotissement des Dolières et lotissement Revion ».

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'inscription de la commune du Lion d'Angers dans la 2^{ème} vague d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

* * * * *

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2021.**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Arnaud GUEUDET

Compte rendu du 25 mai 2021 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 permis de construire
- 16 déclarations préalables
- 17 CU (certificats d'urbanisme)
- 11 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

2021-06-01/ 5673 Rue du Général Leclerc – Acquisition d'une parcelle ER cadastrée AP 120 appartenant aux Consorts AUBERT

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu Le Plan Local d'Urbanisme du 05 octobre 2020 ;

Vu l'Avis des domaines ;

CONSIDÉRANT que les consorts AUBERT sont propriétaires d'une parcelle de nature jardin, parcelle cadastrée AP 120 d'une superficie totale d'environ 1422 m²,

CONSIDÉRANT que cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé au profit de la commune du Lion d'Angers destiné à la création d'un parking ;

CONSIDERANT qu'une proposition d'achat a été acceptée par les consorts Aubert d'une valeur vénale de 30€/m² soit 42 660 € TTC pour une emprise de 1422 m² ;
CONSIDERANT que les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle ER cadastrée AP 120 d'une surface totale d'environ 1422 m², appartenant aux Consorts AUBERT, au prix de 30€/m² soit 42 660 € TTC.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les actes relatifs à cette acquisition, auprès de l'office notarial, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle ER cadastrée AP 120 (*plan annexé*) d'une surface totale d'environ 1422 m², appartenant aux Consorts AUBERT, au prix de 30€/m² soit 42 660 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes relatifs à cette acquisition, auprès de l'office notarial, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-02/ Convention de mise à disposition d'une parcelle communale : AP 120 ER

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme un emplacement réservé a été délimité, les parcelles comprises dans ce périmètre vont faire l'objet d'un projet urbain : création d'un parc de stationnement notamment.

La parcelle AP 120 située dans l'emplacement réservé constitue un fond de jardin pour la maison implantée 5673 rue du Général Leclerc et fait l'objet d'une acquisition par la ville. Cette parcelle est à ce jour utilisée comme jardin en location à titre gracieux par les consorts AUBERT.

Ladite convention a pour objectif de mettre à disposition à titre gracieux la parcelle AP 120, de la maison 5673 rue du Général Leclerc le temps que la commune ait acquis la totalité des parcelles situées dans l'emplacement réservé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'une parcelle communale va être établie entre les futurs acquéreurs du 5673 rue du Général Leclerc et la Commune du Lion d'Angers.

La mise à disposition du terrain par la commune est consentie à titre gracieux.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'adopter les termes de cette convention.
- L'autorisation de signer, ou son représentant, ladite convention et tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les termes de cette convention (*annexée*).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

2021-06-03/ ZAC de DURVAL – Ferme de DURVAL - Validation du cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 mai 2021, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la Ferme du DURVAL de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider le cahier des charges de cette nouvelle tranche, ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui a émis un avis favorable.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le cahier des charges (*en annexe*) de cette nouvelle tranche « Ferme de DURVAL », ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui a émis un avis favorable.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-04/ Rue des Dolières à Andigné – Logements Maine & Loire HABITAT – Numérotation

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 novembre 2019 décidant de vendre un terrain constructible à Maine & Loire HABITAT pour la construction de 5 logements individuels locatifs rue des Dolières à Andigné.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'adopter la numérotation proposée.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte la numérotation proposée (*conformément au plan annexé*) concernant les 5 logements de Maine & Loire HABITAT, rue des Dolières à Andigné.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-05A/ Camping Les Frênes-Val Mayenne – Choix de l'Architecte pour réaliser le PC (permis de construire) et la Maîtrise d'Œuvre du bâtiment

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 8 février 2021 l'autorisant à lancer un marché pour le choix d'un architecte et d'une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune et le concessionnaire SLOW VILLAGE dans le projet de l'aménagement du Camping Les Frênes-Val Mayenne ;

Considérant la nécessité de missionner un architecte pour le montage du dossier du permis de construire exclusivement pour le bâtiment tel que voté lors du budget pour un montant de 540 000 € HT ;

Considérant que le bureau d'étude Vic Ouest a fait un travail d'analyse et de définition de travaux estimés à 580 000 € HT ;

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De retenir l'Architecte Monsieur BACLE Clément de NANTES, pour un montant de 63 800 € HT.
- De l'autoriser, ou son représentant, à déposer au nom de la commune le permis de construire, et faire le suivi du chantier jusqu'à la réception.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'Architecte Monsieur BACLE Clément de NANTES, pour un montant de 63 800 € HT, pour le montage du dossier du permis de construire du bâtiment du gardien du Camping Les Frênes-Val Mayenne, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour ce bâtiment.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer au nom de la commune le permis de construire, et faire le suivi du chantier jusqu'à la réception.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Prochaine commission URBANISME : le mardi 22 juin à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Muriel NOIROT

Compte rendu du 19 mai 2021 :

Point d'étape de la commission : points faibles, points forts et axes d'amélioration concernant le fonctionnement de la commune.

/ Nombreux événements à venir :

- **Cinéma** : nous soutenons l'association Familles Rurales avec la reprise d'une séance qui se déroulera le 11 juin à 20h30 à l'espace Emile JOULAIN.
- **Journée citoyenne** le 13 juin de 9h à 17h : information et inscription via le formulaire sur le site Internet de la ville pour choisir un chantier.
- **Fête de la musique** : sauf protocole Préfectoral.
- **Atelier d'artistes** : accueil depuis le 1^{er} juin.

Prochaine commission COMMUNICATION : le lundi 5 juillet à 19h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

→ Compte rendu du 17 mai 2021 :

Visite Mare Aux Coqs et les Tilleuls : visite des salles Paulette FOUILLET, Mare aux Coqs et Les Tilleuls. Suite à une visioconférence avec les utilisateurs des Tilleuls (demande d'adapter un décor sur les vitres pour masquer la vue et le soleil) voir avec l'Atelier du Lion et la commission pour le choix d'un décor / **Camping Les Frênes-Val Mayenne** : choix de l'architecte (point voté en commission Urbanisme) / **Devis divers** (information sur tableau en dernière page).

2021-06-06/ Avenue Jules VERNE – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public dans le cadre de la Vidéo-protection (n°EP176-21-212)

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML pour l'opération suivante : « suite contrôle APAVE dans le cadre de la Vidéo-protection – Pose de 4 DD30mA (Disjoncteur Différentiel modulaire) : avenue Jules VERNE ».

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante : « suite contrôle APAVE dans le cadre de la Vidéo-protection – Pose de 4 DD30mA (Disjoncteur Différentiel modulaire) : avenue Jules VERNE ».
 - Montant de la dépense : 590.43 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 442.82 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2021-06-07/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Extension et rénovation énergétique de l'école – Validation de la phase PRO

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-05-12 en date du 10 mai 2021

Suite au projet d'extension du Groupe Scolaire Edmond GIRARD réalisé par l'agence GRÉGOIRE Architectes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la phase PRO pour un montant de 2 101 000 € HT.

L'augmentation des coûts est justifiée par le rapport géotechnique qui demande des fondations profondes. La diminution du nombre de Centrales de Traitement d'Air (CTA) implique plus de longueur de gaines, et les surcoûts liés aux difficultés d'approvisionnement récents élèvent l'estimation des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider la phase PRO pour la réalisation des travaux du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, pour un montant de 2 101 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la phase PRO pour la réalisation des travaux d'extension et rénovation énergétique du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, pour un montant de 2 101 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à cette opération.

2021-06-08/ Local solidarité – Suite à modification des montants des travaux : Autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser l'agrandissement du local solidarité – et Autorisation lancement marché travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°2021-05-14 en date du 10 mai 2021 l'autorisant à lancer un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser l'agrandissement du local solidarité.

Toutefois, le montant des travaux initialement prévu à 106 300 € HT par l'Atelier PERRIN Architectures est revu à la hausse et s'élève à 125 000 € HT suite aux modifications apportées sur le projet initial d'extension du local solidarité.

A cet effet, il est nécessaire de reprendre une délibération avec le montant actualisé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser à lancer les travaux.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser l'agrandissement du Local solidarité, pour un montant estimé par l'Atelier PERRIN à 125 000 € HT.
- Décide de réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et autorise Monsieur le Maire à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise la réception des travaux.

2021-06-09/ Local solidarité et Local des clubs de vélos – Autorisation pour stopper la mission de l'architecte à la phase de dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un dépassement des estimations de travaux, il est décidé d'un commun accord avec l'Atelier PERRIN Architectures, de stopper sa mission à la phase de dépôt du permis de construire.

Il est également convenu que Monsieur PERRIN cède ses droits à la commune.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à stopper la mission de l'Atelier PERRIN Architectures.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à stopper la mission de l'Atelier PERRIN Architectures à la phase du dépôt de permis de construire du Local solidarité et du Local des clubs de vélos.

- Précise que l'Atelier PERRIN Architectures cède ses droits à la commune.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission PATRIMOINE : le lundi 21 juin à 18h30.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Caroline DESNOS

Compte rendu du 27 mai 2021 :

Dossiers sociaux :

1 demande d'aide sociale – hébergement EHPAD.
1 notification accueil familial personne handicapée.

/ Point financier :

Recettes : 19 575.33 €
Dépenses : 10 401.26 €

/ Nouveaux barèmes d'aides aux vacances + sports/culture :

Plafonds/an/enfant : aide aux vacances – aide aux sports/culture.

/ Convention de partenariat CREHA OUEST – logiciel de fichier commun de demande locative sociale. Adhésion demandée : 500 € avec un engagement de 3 ans – décision en attente d'éléments complémentaires.

/ Visites estivales :

Comme chaque année, planifier les visites par les membres du CCAS des personnes âgées, isolées.

/ Repas des Aînés :

Le 27 octobre 2021 avec une organisation à confirmer.

/ Présentation plan des logements les Dolières II à Andigné.

/ Informations et questions diverses :

Rappel de la journée citoyenne le 13 juin 2021.

Prochaine commission CCAS : le mardi 6 juillet à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

→ Commission « FINANCES » du 26 mai 2021 :

2021-06-10/ Bâtiment du siège de la Mairie et de la CCVHA (Communauté de Communes des vallées du Haut Anjou) – Versement d'un fonds de concours à la CCVHA pour la réfection des deux cheminées

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser à la CCVHA pour l'opération suivante : « Travaux de consolidation et de traitement hydrofuge des deux cheminées du bâtiment du siège de la Mairie et de la CCHVA ».

- Montant de la dépense : 37 165.64 € nets de taxes
- Taux du fonds de concours : 1/3
- Montant du fonds de concours à verser à la CCVHA : 12 388.55 € nets de taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de verser un fonds de concours à la CCVHA concernant les travaux de consolidation et de traitement hydrofuge des deux cheminées du bâtiment du siège de la Mairie et de la CCVHA, comme suit :
 - Montant de la dépense : 37 165.64 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 1/3
 - Montant du fonds de concours à verser à la CCVHA : 12 388.55 € nets de taxes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires relatifs à cette opération.

2021-06-11/ DOJO / Terrain de TENNIS extérieur et couverture de deux terrains de TENNIS existants – Acceptation d’un fonds de concours attribuée par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 10 décembre 2019, la CCVHA a validé le principe du versement d’un fonds de concours pour la construction du DOJO, d’un terrain de TENNIS extérieur et la couverture de deux terrains de TENNIS existants.

Monsieur le Maire demande au Conseil d’accepter le versement d’un fonds de concours de la part de la CCVHA pour un montant de 58 132 € nets de taxes.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d’un fonds de concours attribuée par la CCVHA d’un montant de 58 132 € nets de taxes, concernant la construction du DOJO, d’un terrain de TENNIS extérieur et la couverture de deux terrains de TENNIS existants.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l’exécution de la présente délibération.

2021-06-12/ Travaux de création de piste cyclable rue Henri et Robert de CHOLET et Amélioration de la piste cyclable avenue des Tilleuls – Demande de subventions

Lors du Conseil Municipal en date du 10 mai 2021, le Conseil a validé par délibération n°2021-05-20 le projet de travaux de voirie proposé par le cabinet LIGEIS qui en assure la maîtrise d’œuvre.

Pour mémoire, sont notamment prévus en plus du parking de 45 places :

- Un local fermé pour les vélos, estimé à 10 000 € HT.
- Des travaux de pistes cyclables :
 - o Rue Henri et Robert de Cholet
 - o Et avenue des Tilleuls

Pour un montant total estimé à 189 682 € HT.

Le Ministre délégué aux Transports, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI a annoncé vendredi 28 mai 2021 la création d’un appel à projet pour développer les pistes cyclables doté d’une enveloppe de 50 Millions d’Euros.

En prévision d’un éventuel dépôt de dossier avant le commencement des travaux et l’extraction des montants liés à la création de ces pistes cyclables, Monsieur le Maire sollicite le Conseil :

- Afin de l’autoriser à répondre à cet appel à projet,
- Pour l’autoriser à déposer, au nom de la commune, toutes demandes de subventions liées à ce projet auprès de différents organismes,
- Pour l’autoriser, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à répondre à cet appel à projet.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, toutes demandes de subventions liées à ce projet, auprès de différents organismes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

2021-06-13/ Travaux de création d’un Plan de circulation communal voies douces – Réseau de pistes cyclables sécurisées et identifiées sur l’ensemble de la commune – Demande de subventions

Le Ministre délégué aux Transports, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI a annoncé vendredi 28 mai 2021 la création d’un appel à projet pour développer les pistes cyclables doté d’une enveloppe de 50 Millions d’Euros.

Suite au projet communal du plan de création d’un schéma de liaisons douces pour la desserte des écoles, des équipements publics et des commerces, le cabinet VIC OUEST a été missionné pour construire l’étude globale répondant aux attentes du mandat.

La mission de ce prestataire comprend également le développement de l’intermodalité dans le cadre du déplacement du Point d’Arrêt Routier.

En prévision d’éventuels dépôts de dossiers de demande de subventions, Monsieur le Maire sollicite le Conseil :

- Afin de l’autoriser à répondre aux différents appels à projets,

- Pour l'autoriser à déposer, au nom de la commune, toutes demandes de subventions liées à ce plan auprès de différents organismes,
- Pour l'autoriser, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à répondre à ces différents appels à projets.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, toutes demandes de subventions liées à ce plan, auprès de différents organismes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-06-14/ Budgets – Compte Financier Unique (CFU) – Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), la commune du Lion d'Angers souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Pendant la période de l'expérimentation, le Compte Financier Unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets actuellement suivi selon la nomenclature M14 soit pour la commune du Lion d'Angers, le budget principal et les budgets annexes « lotissement les Hauts du Courgeon, lotissement des Tilleuls, lotissement des Dolières et lotissement Revion ».

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'inscription de la commune du Lion d'Angers dans la 2^{ème} vague d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription de la commune du Lion d'Angers dans la 2^{ème} vague d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ Commission « du PERSONNEL » du 26 mai 2021 :

ATSEM :

- Un agent sera en retraite le mois prochain. Réorganisation du service.

Service administratif :

- L'agent du service Vie Associative a demandé une mise en disponibilité pour travailler dans le secteur privé. Arrêt du contrat le 18 juin avec solde des congés pour un départ au 18 juillet 2021 selon préavis de trois mois.

Réorganisation du service pour prévoir son remplacement, les missions Vie Associative seront réparties entre deux agents actuellement en poste.

- Un nouvel agent a été recruté en renfort pour le pôle accueil.

Police municipale :

- Validation du recrutement d'un policier municipal au 1^{er} septembre 2021.

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 23 juin à 8h30.

⇒ COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 17 mai 2021 :

Radar pédagogique :

Nouveau radar livré aux services techniques.

Un planning d'installation pour la première année a été proposé en commission : route de Segré, route d'Angers, route de Vern, route de Grez-Neuville, route de Château-Gontier, rue Simone de Beauvoir, avenue Jules Verne, avenue des Tilleuls, rue de la Libération à Andigné.

/ Pieds de murs fleuris :

Les pieds de murs du cimetière, de l'Île aux Enfants, ainsi que la Chapelle d'Andigné sont semés.

/ Ombrières :

Un point d'avancement des réflexions techniques pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le futur parking du complexe sportif rue Henri Robert de Cholet a été réalisé avec les membres de la commission. L'hypothèse d'installation d'une seconde ombrière sur le parking de l'école pour rentabiliser le raccordement est en cours d'étude avec les partenaires. Il est nécessaire d'anticiper dès maintenant l'installation de ces potentielles ombrières dans le cadre des travaux du parking et de la rue.

Les membres de la commission souhaitent que cette ombrière puisse intégrer une option recharge de véhicules et de vélos électriques. Pour les prochains projets de la commune et de la Communauté de communes, les membres de la commission ont émis le vœu de réfléchir à la mise en place d'une communauté d'énergie renouvelable.

Interrogés suite à une question posée en commission, les services du SDIS ont confirmé que la lutte contre les incendies, y compris ceux intervenant sur une ombrière, faisait partie de leurs missions.

/ Parking vélos :

Les membres de la commission ont travaillé sur la détermination des critères de choix d'un local de stationnement des vélos.

La mise en sécurité des vélos est la fonctionnalité principale recherchée, suivie de la mise à l'abri des intempéries et la possibilité de recharge des vélos électriques.

/ Retour travail du stagiaire « Aurélien » concernant la gestion des espaces verts et déchets.

/ Trottoirs rue du Champ de Foire :

Le résultat de la commission d'appel d'offres pour les travaux du trottoir de la rue du champ de foire a été présenté.

L'entreprise PIGEON réalisera les travaux pour un montant de 26 554.13 HT (information sur tableau en dernière page).

Pour rappel, la prise en charge de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est de 4.16€/m², soit 3 432.00€

Le coût final pour la commune sera donc de 23 122.13€ HT

Les travaux qui comprendront la réfection du trottoir et la création de plusieurs places de parking supplémentaires sont prévus pour fin août début septembre 2021.

/ Travaux avenue de l'Europe :

Des travaux d'enlèvement des arbres et de plantation d'arbres mieux adaptés suite aux dégradations causées par les racines sont prévus avenue de l'Europe. L'autre côté de la rue avait été réalisé il y a 1 an. Chiffrage en cours pour une réalisation de travaux d'ici la fin d'année.

/ Travaux Pont de l'Oudon :

L'entreprise OUEST ACCRO réalisera mi-juin les travaux de mise en œuvre de pics sous le tablier et sur les piles du pont pour empêcher le stationnement des pigeons pour un montant de 5 094.16 HT (information sur tableau en dernière page).

/ Foin communal :

Quelques parcelles communales sont à entretenir. Les membres de la commission ont souhaité proposer cet entretien et le foin correspondant à des agriculteurs Lionnais.

/ Adressage :

Il est nécessaire de compléter l'adressage actuel par l'installation d'une signalétique pour permettre aux usagers d'accéder à la fibre et faciliter l'orientation des services de secours. Les résultats de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) pour ces travaux ont été présentés :

- 151 panneaux en *milieu rural* : fourniture et pose par l'entreprise NADIA : 18 850.41 HT
- 21 panneaux en *milieu urbain* : fourniture par la FONDERIE DOUTRE : 2 187.50 HT

La commission a demandé que la couleur de ces panneaux soit cohérente avec ce qui existe déjà sur la commune.

/ Devis divers (information sur tableau en dernière page).

2021-06-15/ Avenue Jules VERNE – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°EP176-21-210)

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML pour l'opération suivante : « suite préventif – changement horloges C15-C31-C29-C28 : avenue Jules VERNE ».

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante : « suite préventif – changement horloges C15-C31-C29-C28 : avenue Jules VERNE ».
 - Montant de la dépense : 790.75 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 593.06 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2021-06-16/ Route d'Angers – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public suite à l'implantation du nouveau panneau d'affichage lumineux (n°EP176-21-214)

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEML suite à l'implantation du nouveau panneau d'affichage lumineux route d'Angers, il est nécessaire de raccorder ce dernier sur le réseau d'éclairage public existant.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante : « suite demande Mairie raccordement d'un panneau d'affichage lumineux, route d'Angers ».
 - Montant de la dépense : 390.61 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 292.96 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2021-06-17/ Convention de mise à disposition de conteneurs de collecte de textile – APIVET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention pour la mise à disposition de conteneurs de collecte de textile par l'Association Pour l'Insertion par le Vêtement : APIVET.

Cette convention a pour but :

- D'offrir une mise en activité à des personnes en parcours professionnel et en grande difficulté face au marché du travail et de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi,
- De valoriser et recycler les vêtements et autres textiles usagés,
- De proposer des services marchands ou d'utilité sociale.

Au Lion d'Angers, ces conteneurs seront situés place du Champ de Foire (quantité : 2) et rue Henri et Robert de CHOLET (quantité : 2), dont les modalités sont définies dans la convention.

D'autre part, un conteneur sera situé à Andigné en 2022 selon les capacités du prestataire. Cette convention remplacera la convention signée avec ECOTEXTILE qui a été dénoncée le 31 mars 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention avec APIVET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention (*en annexe*) avec l'Association Pour l'Insertion par le Vêtement : APIVET.

Prochaine commission VOIRIE : le lundi 21 juin à 20h30.

⇒ COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS

➢ *Orientations retenues*

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 3 juin 2021 :

Scolaire : nous avons fait un point sur les inscriptions pour la rentrée prochaine :

- Ecole Ste Claire : chiffre à venir
- Groupe Scolaire Edmond Girard – Élémentaire : 275 élèves.
- Groupe Scolaire Edmond Girard – Maternelle : 140 élèves sur 6 classes.
- Ecole du Sacré Cœur : 66 élèves sur 3 classes.

/ Association RÉCRÉA'LION :

La convention d'objectif est en cours de rédaction par l'association RÉCRÉA'LION et doit être présentée aux élus de la ville du LION D'ANGERS et de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) courant juin pour finalisation et corrections éventuelles.

/ Plaquette pour les nouveaux membres des bureaux sportifs :

Nous avons travaillé sur notre plaquette avec des fiches simples et pratiques ; le but étant d'identifier les points sur lesquels les nouveaux présidents devront être attentifs compte tenu de leurs nouvelles responsabilités.

/ Rencontre ASSO-SPORT :

A l'image de la rencontre faite le 20 mai avec les associations, les membres de la commission proposent d'initier une rencontre régulière qui pourrait être le jeudi avant chaque vacance scolaire. La 1^{ère} étant le jeudi 21 octobre 2021, salle Paulette FOUILLET. Il s'agit pour cette 1^{ère} d'une rencontre conviviale (qui a manqué pendant la période CODIV) sur la base d'une porte ouverte où chacun vient échanger, sans formalisme.

/ Informations diverses :

- **La course cycliste du 14 juillet**, appelée aussi « Grand Prix de la ville du LION D'ANGERS » sera la seule animation du 14 juillet cette année. Le VCL (Vélo Club Lionnais) est le principal organisateur mais la ville participe activement et met à disposition des moyens humains et matériels.
- La commission souhaite qu'**ASSOCIA'LION** paraisse en mai plutôt qu'en juillet car les inscriptions sportives se font davantage avant la fin de l'année scolaire, ce qui permet aussi de mieux gérer et confirmer les heures aux salariés.
- Bonne nouvelle : la ville du Lion d'Angers vient d'être labellisée « **Ville Active et Sportive** ». La remise des diplômes est prévue fin août et nous attendons le nombre de lauriers (entre 1 et 4) auquel nous pouvons prétendre.
- Nous avons fait un bilan sur le fonctionnement de notre commission après 1 an d'activité.

Agenda :

Mardi 22 juin – planning avec les utilisateurs des salles de sport.

Lundi 28 juin – planning salles de sport avec les scolaires.

Prochaine commission EEJS : le jeudi 8 juillet à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

gestionnaire	Décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
				HT	TTC	HT	TTC
SP		2158	TENNIS Fourniture de poteaux de soutien tennis MARTY Sports	59,80 €	71,76 €		
EN		2188	Groupe Scolaire Edmond GIRARD - Maternelle Achat toboggan ACODIS	3 984,72 €	4 781,66 €		
sp	2021-16	2188	Salle Hélène BOUCHER - GYMNASTIQUE Praticable de Gymnastique GYMNOVA	20 270,00 €	24 324,00 €		
SP		2188	Toile jersey GYMNOVA	3 037,80 €	3 645,36 €		
FI		2188	ELECTION Achat 4 urnes électorales Collectivités Equipements	1 298,00 €	1 557,60 €		
EN		6262	Groupe Scolaire Edmond GIRARD Forfait installation du routeur Fibre sur réseau (migration) POINT SYS			240,00 €	288,00 €
EN		6262	Abonnement Anjou Fibre IWS			269,90 €	323,88 €
EN		6156	Maintenance annuelle parc informatique et réseau POINT SYS			735,00 €	882,00 €
CULTURE		21318	Bibliothèque Andigné Travaux SIGMA	3 779,00 €	4 534,80 €		

gestionnaire	Décision du Maire	numéro de compte	VOIRIE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
				HT	TTC	HT	TTC
			Camping LES FRÊNES-VAL MAYENNE				
FI		2031	Demande cas par cas évaluation environnementale pour projet HYDRATOP	500,00 €	600,00 €		
			Place de la MAIRIE				
FI		21538	Branchement eau potable (marché) LA SAUR	1 349,25 €	1 619,10 €		
			ACHATS ET REPARATIONS DIVERS				
FI		21568	Achat extincteur à poudre ROIMIER TESNIERE	85,25 €	102,30 €		
EV		61552	Réparation tracteur New Holland MAC			1 037,06 €	1 244,47 €
			PANNEAUX SUR RUE				
VO		2138	Achat de 2 panoneaux NADIA SIGNALISATION	67,74 €	81,29 €		
VO		60632	Disque fixation NADIA SIGNALISATION				
			PANNEAUX LUMINEUX				
CO	2021-18	2158	Achat panneaux LED P4 extérieur double face A2 DISPLAY	18 476,31 €	22 171,57 €		
CO	2021-18	6188	Formation A2 DISPLAY			750 €	900 €
CO	2021-18	651	Logiciel : licence / maintenance A2 DISPLAY			180 €/an	216 €
CO	2021-18	651	Logiciel : assistance technique A2 DISPLAY			180 €/an	216 €
CO	2021-18	61558	Panneau : maintenance technique A2 DISPLAY			900 €	1 080 €
			CANDELABRE				
VO		2151	Recommandation APAVE (différentiel pour vidéo) SIEMML	442,82 €			
	2021-15		PONT DE L'OUDON - PIGEONS				
VO		2158	Mise en place pics anti-pigeons Ouest Acro	5 094,16 €	6 112,99 €		
	2021-17		RUE DU CHAMP DE FOIRE				
VO		2151	Reprise trottoir en enrobé PIGEON TP	26 554,13 €	31 864,96 €		
	2021-14		PANNEAUX POUR ADRESSAGE				
VO		2152	pose de 151 panneaux NADIA SIGNALISATION	18 850,41 €	22 620,49 €		
			PLAQUES DE RUES				
VO		2152	pose de 151 panneaux FONDERIE DOUTRE	2 187,50 €	2 625,00 €		

* * * * *

→Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021.

Clôture de la séance à 22h05.

Prochain Conseil Municipal : **lundi 12 juillet 2021 à 20h30.**

Le Maire,

Le secrétaire,

Étienne GLÉMOT

Amélie PAQUEREAU